

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 31 octobre 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 105 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Suzanne CENTINO - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Gérard FERREOL - Jean-Pierre FOUQUET - Jean-Claude GAUDIN - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Eric LEOTARD - Antoine LORENZI - Guillaume MACHERAS DE MONTILLET - Christophe MADROLLE - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Christian MAYADOUX - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Georges ROSSO - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUIKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Stéphane VENTRE - Jean VIARD - Charles VIGNY.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Sylvie ANDRIEUX représentée par Charles VIGNY - Jean-luc BENNAHMIA représenté par Christophe MADROLLE - Gérard BISMUTH représenté par Alexandre BIZAILLON - Roland BLUM représenté par Martine VASSAL - Sylvia BONIFAY représentée par Alain CROCE - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - Laure-Agnès CARADEC représentée par Yves MORAINÉ - Pascal CHAIX représenté par Danielle MILON - Eric DI MECO représenté par Robert HABRANT - Joël DUTTO représenté par Marc POGGIALE - Victor Hugo ESPINOSA représenté par Olivier AGULLO - François FRANCESCHI représenté par Jean VIARD - France GAMERRE représentée par Eugène CASELLI - Magali GARDE représentée par René MALLEVILLE - Samia GHALI représentée par Jacqueline DURANDO - Bruno GILLES représenté par Bernard SUSINI - Vincent GOMEZ représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Gérard GRAUGNARD représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Bernard JACQUIER représenté par Sabine BERNASCONI - Mourad KAHOUl représenté par Stéphane VENTRE - Alain LAURENS représenté par Antoine LORENZI - Laurent LAVIE représenté par Guy PONTOUS - Corinne LEGAL représentée par Jean BRUNEL - Christophe LOPEZ représenté par Robert MALATESTA - Marie-Louise LOTA représentée par Jérôme ORGEAS - Patrick MAGRO représenté par Abdelwaab LAKHDAR - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Jacqueline MAURIC représentée par Maxime TOMMASINI - Patrick MENNUCCI représenté par François-Noël BERNARDI - Jean MONTAGNAC représenté par Eric DIARD - Renaud MUSELIER représenté par Xavier CACHARD - Sylvie NESPOULOUS représentée par Joëlle BOULAY - Frédéric OUNANIAN représenté par Michel ILLAC - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Marc BENZI - Gérard PEPE représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jacques ROCCA SERRA représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Antoine ROUZAUD représenté par Jean-Pierre RAVOUX - Lionel ROYER PERREAUT représenté par Guy TEISSIER - Arlette SALVO représentée par Patrick BORE - Philippe SAN MARCO représenté par Tahar RAHMANI - René TAVERA représenté par Gérard FERREOL - Clément YANA représenté par Gabriel PERNIN - Karim ZERIBI représenté par Jean-Pierre FOUQUET.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Olivier BLANC - Claude DAUMERGUE - Mireille FOURNERON - Martine GOELZER - Laurence JOUANDON - Michel LO IACONO - Marie-José PEREZ - Christel SIMONETTI-ACHARD.

**Signé le 31 Octobre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 04 novembre 2013**

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

REX 001-709/13/CC

■ Attribution d'une subvention et paiement de la cotisation 2014 à l'association Marseille Provence 2013 Capitale Européenne de la Culture

DGDAT 13/10335/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

L'année 2013 Capitale Européenne de la Culture a vu se développer sur le territoire de Marseille Provence un ensemble de manifestations issues du programme conçu par l'association Marseille Capitale Européenne de la Culture. L'estimation totale de la fréquentation de ces différents événements à la fin août 2013 est de 5 millions de visites réparties entre les grands événements (1 520 000), les expositions (2 000 000) et l'ensemble des autres manifestations pour 620 000, ainsi que la fréquentation de Pavillon M pour 860 000 visites.

Même si un bilan, d'ailleurs prévu par l'association Marseille Provence 2013, ne peut être tiré aujourd'hui, le jugement unanime actuel est de considérer l'événement comme un succès public de qualité satisfaisant les objectifs assignés de présenter une offre culturelle sur le territoire, permettre la participation des publics et des habitants, ainsi que contribuer à la construction de l'attractivité du territoire en développant l'activité artistique et culturelle comme force de renouveau de la cité en conjuguant les dimensions de la qualité des espaces publics, de l'irrigation du territoire, de la participation des citoyens et de l'attractivité de la Métropole. Le budget 2013 de l'association a été voté le 15 décembre 2013 par son Conseil d'Administration pour un montant de 46 618 213 euros (délibération REX 004-230/13/CC du 22 mars 2013).

L'examen des comptes finaux 2013 fait apparaître aujourd'hui un besoin de financement de 3,1 millions d'euros se décomposant comme suit :

- Ouverture	619 000 euros
- TransHumance	1 080 000 euros
- Méditerranée	917 000 euros
- Mécénat	503 000 euros
- Grand Atelier du Midi	<u>675 000 euros</u>
Total -	3 794 000 euros
- Fonds de dotation Mécénat	500 000 euros
- Objectif économies sur les autres postes	<u>200 000 euros</u>
Total +	700 000 euros
Déficit provisoire	3 094 000 euros

Les recommandations du comité d'audit de Marseille Provence 2013 ont également été formulées pour que soient saisies les collectivités partenaires du montant du déficit attendu pour l'année 2013 et de la confirmation du budget de liquidation pour 2014 avec la proposition d'un tableau de répartition prévisionnel.

Il a en conséquence été proposé le plan de financement suivant dans lequel chaque partenaire public apportera sa contribution au prorata du cadre pluriannuel de financement (hors Union Européenne, mécénat/parrainage, recettes diverses dont billetterie) soit 10,3% pour Marseille Provence Métropole et un montant de 319 300 euros :

	Déficit 2009-2013	
Etat	17,2%	533 200 euros
Ville de Marseille	20,8%	644 800 euros
Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur	17,2%	533 200 euros

Signé le 31 Octobre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 04 novembre 2013

Conseil Général	17,2%	533 200 euros
Marseille Provence Métropole	10,3%	319 300 euros
Communauté du Pays d'Aix et Ville d'Aix	9,9%	306 900 euros
Ville d'Arles et Arles Crau Camargue Montagnette	1,6%	49 600 euros
Pays d'Aubagne et de l'Etoile	1,6%	49 600 euros
Villes d'Istres	1,1%	34 100 euros
Pays de Martigues	2,1%	65 100 euros
Ville de Salon-de-Provence	0,5%	15 500 euros
Ville de Gardanne	0,5%	15 500 euros

D'autre part dès le Conseil d'Administration de l'association du 17 décembre 2012, le budget 2014 a été présenté et discuté, fondé sur la charte des membres fondateurs et fondateurs associés votée en 2008 (REX 002-498/08/CC du 28 juin 2008) faisant référence au dossier de candidature lequel mentionnait page 268 que le budget 2014 n'avait pas été pris en compte, s'avérant toutefois nécessaire dans une stricte logique de clôture de l'opération.

Ce budget d'un montant de 1 256 742 euros applique les mêmes clés de financement entre les partenaires publics du cadre pluriannuel (hors Europe, mécénat/parrainage et recettes diverses dont billetterie) soit 10,3% pour Marseille Provence Métropole et un montant de 129 471 euros pour sa participation au budget 2014 de l'association.

Il s'agit d'un budget de liquidation construit selon les caractéristiques suivantes :

- Il ne comprend en dépenses et en recettes aucun montant concernant les projets culturels de 2013 ;
- Les frais de fonctionnement correspondent pour un tiers à un local complémentaire compte tenu de la libération de la Maison Diamantée dès janvier 2014 ;
- Les frais d'expertise concernent des provisions pour avocats, des dépenses réelles estimées pour le commissariat aux comptes et l'expertise comptable ainsi qu'un montant de 80 000 euros pour compléter le cas échéant les processus d'évaluation ;
- Les dépenses de communication comprennent l'édition d'un livre bilan et d'un rapport pour l'Union Européenne ;
- Une provision de 300 000 euros est inscrite pour imprévus.

Au total il est proposé :

- Le versement d'une subvention de 319 300 euros à l'association Marseille Capitale Européenne de la Culture destinée à participer selon les clés de financement proposées au besoin de financement des manifestations de l'année 2013 ;
- Le versement de la participation de Marseille Provence Métropole au budget 2014 de l'association pour un montant de 129 471 euros ;
- Le versement de la cotisation statutaire 2014 à l'association Marseille Provence 2013 pour un montant de 1 000 euros.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération REX 004-729/11/CC du 21 octobre 2011 relative à l'approbation de la convention cadre pluriannuelle et multipartite 2011-2013 ;
- La délibération du Conseil d'Administration de l'association du 17 décembre 2012 ;
- La saisine du 11 septembre 2013 par l'association Marseille Provence 2013 Capitale Européenne de la Culture.

Signé le 31 Octobre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 04 novembre 2013

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt communautaire et économique pour la métropole de l'événement « Marseille Provence 2013, Capitale Européenne de la Culture »,
- La valorisation apportée par cet événement.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le règlement de la cotisation annuelle 2014 à l'association « Marseille Provence 2013, Capitale Européenne de la Culture » d'un montant de 1 000 euros.

Article 2 :

Est attribuée une subvention de 448 771 euros à l'association « Marseille Provence 2013, Capitale Européenne de la Culture » se décomposant en deux sommes de 319 300 euros correspondant à la participation au besoin de financement des projets 2013 et de 129 471 euros correspondant à la participation au budget 2014.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2014 de la Communauté Urbaine : Sous-Politique B330 - Fonction 90 - Nature 6281 et Nature 6743.

Article 4 :

Une avance à valoir sur la subvention de 448 771 euros est attribuée à l'association Marseille Provence 2013 sur le montant du Budget Primitif 2014.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Aux Relations internationales

Jean-Pierre BERTRAND

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Relations extérieures

François FRANCESCHI

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI

**Signé le 31 Octobre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 04 novembre 2013**